

L'ANNÉE DES HANDICAPÉS

ON DEMANDE UN PROGRAMME DE TRANSPORT ET DE
LOGEMENTS SPÉCIAUX—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): Madame le Président, je demande à soulever une affaire urgente aux termes de l'article 43 du Règlement. Comme l'année 1981, l'Année des handicapés, approche à grands pas et que le gouvernement du Canada tarde à mettre en œuvre son programme pour les handicapés, je propose, avec l'appui du député d'Oxford (M. Halliday):

Que le ministre des Transports prenne au sujet du programme de transport pour les handicapés la décision qu'on attend de lui depuis juillet, et que le ministre des Travaux publics chargé du logement fasse modifier les règlements relatifs à la loi nationale sur l'habitation afin de permettre à des organismes non gouvernementaux d'offrir aux handicapés physiques et mentaux des résidences communautaires et des logements spéciaux, qui sont une étape essentielle vers l'autonomie.

Mme le Président: Cette motion ne peut être présentée qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LES MISES À PIED ET L'INSÉCURITÉ ÉCONOMIQUE—LA
PRÉSUMÉE DOUBLE NORME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, je propose, appuyé par le député de New Westminster-Coquitlam (M^{lle} Jewett):

Que le gouvernement soit condamné pour sa double norme grotesque en matière de licenciement et d'insécurité économique qui fait qu'à cause de la politisation de la Fonction publique, Michael Pitfield a touché, lors de son licenciement, une indemnité de départ de plus de \$100,000, dont il a remboursé moins de \$10,000 lors de son réembauchage, alors même que des centaines de milliers de Canadiens, y compris de nombreux fonctionnaires fédéraux, ont été renvoyés ou licenciés sans que leurs droits à la sécurité d'emploi soient reconnus par la loi ou qu'ils soient indemnisés par leurs employeurs ou par le gouvernement fédéral.

Mme le Président: Pour présenter une telle motion, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

QUESTIONS OUVRIÈRES

L'ACCROISSEMENT PRÉVU DU NOMBRE DE CHÔMEURS

L'hon. David Crombie (Rosedale): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigra-

Questions orales

tion. Le ministre doit savoir que lundi dernier le Conseil canadien du développement social a déclaré que «le budget ne peut avoir que des répercussions désastreuses sur le niveau de vie de millions de Canadiens défavorisés.» Je tiens à ce qu'il sache également que ce matin, Leonard Shifrin, analyste de politiques sociales d'Ottawa, a déclaré que le budget «assomme les gagne-petit.» Enfin, le ministre sait sans doute que le mécontentement croissant provoqué par ce budget tient au fait que l'on prévoit un million de chômeurs au Canada. Je demande au ministre comment il peut justifier qu'il y ait 150,000 chômeurs de plus au Canada l'année prochaine, et ce qu'il entend faire pour y remédier.

● (1415)

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, personne ne tente de justifier l'accroissement du chômage. Le député sait parfaitement que le chômage au Canada résulte d'une foule de facteurs auxquels nous ne pouvons rien dans bien des cas. Il est certain que l'essor global de l'économie mondiale et la question cruciale du prix du pétrole posent de graves problèmes. Je signale au député que contrairement au gouvernement dont il faisait partie, qui avait considérablement réduit les dépenses gouvernementales, ce qui aurait aggravé la récession et le chômage encore plus que ce que nous prévoyons dans notre budget, nous avons maintenu notre déficit et stimulé fortement l'économie par des encouragements à l'industrie pétrolière et gazifère.

M. Crombie: Madame le Président, je crois que les Canadiens vont se lasser d'entendre le gouvernement jeter le blâme sur d'autres. Ils veulent des solutions. Dans le passé, le ministre a dit notamment qu'un programme de 350 millions de dollars résoudrait les problèmes. Il passe sous silence le fait que ce programme, qu'il vante comme la solution des problèmes, ne produira que 12,000 années-personnes de travail. Cela représente environ 1 p. 100 du taux de chômage prévu. Je voudrais savoir quels nouveaux programmes le ministre peut offrir aux autres 99 p. 100 de Canadiens que le budget de son collègue va réduire au chômage.

Des voix: Bravo!

M. Axworthy: Madame le Président, personne n'a jamais prétendu que ce programme réglerait le problème. Ce n'est qu'une solution au problème. Il y a une grande différence entre les deux. Le député ferait bien de reconnaître que ce n'est pas la seule mesure qui a été prise pour combattre le chômage. Par exemple, quand je suis entré en fonction, j'ai dû rétablir un certain nombre de programmes de création directe d'emplois que le député, comme membre du gouvernement précédent, avait annulés. En fait, c'étaient les programmes qui s'attaquaient le plus durement au chômage dans les régions les plus touchées par ce problème. Nous avons remis au travail des gens qui avaient perdu leur emploi à la suite de l'annulation de ces programmes.